



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
CENI

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 022/CENI/2024

La Commission électorale Nationale Indépendante (CENI) porte à la connaissance de l'opinion publique qu'elle a reçu de la Cour Constitutionnelle et des Cours d'appel faisant office des Cours administratives d'appel des arrêts consécutifs aux recours en contestation des décisions n° 013/CENI/AP/2024 et n° 014/CENI/AP/2024 du 29 mars 2024 portant respectivement publication des listes provisoires des candidatures déclarées recevables et irrecevables à l'élection des Sénateurs, des Gouverneurs et Vice-Gouverneurs de province.

S'agissant de l'élection des Sénateurs, la Cour Constitutionnelle a réceptionné au total 07 (sept) requêtes, dont 05 (cinq) jugées irrecevables et 02 (deux) recevables mais non fondées.

Concernant l'élection des Gouverneurs et Vice-Gouverneurs de province, les Cours d'appel faisant office des Cours administratives d'appel ont reçu au total 25 (vingt-cinq) requêtes dont 12 (douze) jugées irrecevables, 07 (sept) recevables mais non fondées et 06 (six) recevables et fondées.

Par conséquent, la CENI prend acte des arrêts sus-évoqués et rend publiques les décisions n° 015/CENI/AP/2024 et n° 016/CENI/AP/2024 du 15 avril 2024 portant respectivement publication des listes définitives des candidatures à l'élection des Sénateurs et publication des listes définitives des candidatures à l'élection des Gouverneurs et Vice-Gouverneurs de province.

Les listes définitives ainsi publiées sont affichées aux Secrétariats Exécutifs Provinciaux et sont disponibles sur le site Web de la CENI : www.ceni.cd

Pour des raisons des contraintes financières, les élections des Sénateurs, Gouverneurs et Vice-Gouverneurs de province sont reportées et auront lieu concomitamment à la date reprise dans le chronogramme ci-après :

PERIODE	DUREE/JOUR	ACTIVITE
Du 25 au 27 avril 2024	3	Campagne électorale pour l'élection des Sénateurs, Gouverneurs et Vice-Gouverneurs de province.
Le 29 avril 2024	1	<ul style="list-style-type: none">- Election des Sénateurs, Gouverneurs et Vice-Gouverneurs de province par les Députés Provinciaux ;- Centralisation et annonce des résultats provisoires par la CENI.



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
CENI

Conformément aux communiqués de presse n° 012/CENI/2024 du 15 février 2024 et n° 018/CENI/2024 du 29 mars 2024, la CENI rappelle à l'opinion publique que les élections des Sénateurs, Gouverneurs et Vice-Gouverneurs de province dans les provinces du Kwilu et du Nord Ubangi ne seront organisées qu'après la reprise des élections législatives nationales et provinciales dans les circonscriptions électorales de Masimanimba et de Yakoma. Un calendrier électoral relatif à ces scrutins sera rendu public dans le meilleur délai.

Fait à Kinshasa, le 15 AVR 2024

